

Meurtre de Redon : toujours trois détenus

Une femme de 52 ans avait été battue à mort toute une journée, en août 2010. Les trois mis en examen demeurent emprisonnés.

« La victime Nadine Simon a notamment subi un viol, des traumatismes crâniens et thoraciques, une strangulation, une fracture de la rate. Elle a succombé à une hémorragie cataclysmique, dans des circonstances épouvantables, résume hier matin un magistrat de la chambre de l'instruction de Rennes. Autrement dit, elle a été battue à mort. »

Le drame avait eu lieu le samedi 7 août 2010, quartier Bellevue à Redon. La victime aurait été frappée dans l'appartement de sa voisine de palier, de 9 h du matin à 9 h du soir. Défigurée, elle avait succombé à ses blessures à l'hôpital. L'enquête des gendarmes avait vite abouti à l'interpellation de Hervé Duval, 25 ans ; de Stéphane Avix, 39 ans, et de sa soeur Sandrine, 45 ans, locataire de l'appartement.

Tous trois étaient ivres - de 1,3 à 3 g d'alcoolémie - lors de leur arrestation. Mis en examen pour **« meurtre accompagné d'un autre crime, tortures ou actes de barbarie »**, ils sont incarcérés depuis 15 mois.

Hervé Duval demandait sa remise en liberté, hier devant la chambre de l'instruction. Celle-ci a rejeté cette demande. **« M. Duval est certes arrivé le dernier sur les lieux, mais il y est resté deux heures, indifférent au sort de cette femme, qu'il a frappée pendant qu'elle agonisait »**, a résumé l'avocate générale, Fabienne Fiasella.

« Ce que j'ai fait est impardonnable, mais je n'étais pas dans mon état normal, s'est défendu Hervé Duval. Je n'ai donné que deux coups. » Pour son avocate, M^e Anaïg Le Noan **« il ne faut pas faire d'amalgame entre les trois protagonistes de cette tuerie. Mon client n'a participé ni au viol ni aux actes de barbarie. Il était sous tutelle. Aujourd'hui, il est sevré côté alcool. »** Mais les juges ont estimé sa libération prématurée.

Michel TANNEAU.